

# Règlement du concours

## ARTICLE 1

Dans le cadre de l'année européenne 2011 du bénévolat et du volontariat, un concours est organisé par l'AEDE-France (Association Européenne de l'Éducation, section française de l'Association Européenne des Enseignants), du 15 juin au 15 octobre 2011.

Le concours est intitulé :

« *L'Europe se bouge ! Bouge-toi avec l'Europe ! Bénévolat et solidarité en Europe* »

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Les candidats seront regroupés en 4 catégories :

- écoles
- collèges
- lycées
- centres de formation d'apprentis

## ARTICLE 2

Le concours se compose de deux parties : la réalisation d'une planche de bandes dessinées et la réponse à un Quiz de 10 questions.

À partir de l'une des deux amorces proposées par Lisa LUGRIN et Clément XAVIER<sup>1</sup>, les groupes d'élèves candidats devront réaliser 2 pages A4 ou 1 page A3 pour illustrer le thème du bénévolat et de la solidarité en Europe.

Les questions du quiz porteront sur la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, dont le texte est téléchargeable à partir du site <http://www.aede-france.org> à la rubrique *Concours 2011*.

Les bandes dessinées et les réponses au quiz seront élaborées par des groupes de 3 à 5 élèves d'une même classe. Chaque groupe ne pourra envoyer qu'une seule réponse. Les participations individuelles ne seront pas prises en compte.

## ARTICLE 3

Ce concours sera clos le 15 octobre 2011 à minuit - date du dépôt des participations sur le site faisant foi.

## ARTICLE 4

Les envois seront déposés dans l'espace réservé (*Concours 2011*) du site <http://www.aede-france.org> auquel les candidats auront accès grâce au code attribué au moment de l'inscription en ligne. **L'accès sera clos le 15 octobre à minuit.**

## ARTICLE 5

**L'inscription au concours est obligatoire.** Elle est gratuite. Elle se fait uniquement par voie électronique sur le site <http://www.aede-france.org> à la rubrique *Concours 2011*.

---

<sup>1</sup> Lisa Lugin et Clément Xavier sont diplômés de l'ESI, en résidence à la Maison des Auteurs d'Angoulême.

Une inscription est valable pour une classe et un enseignant-référent. Le nombre de groupes participants sera indiqué sur le formulaire d'inscription. Un même établissement peut inscrire plusieurs classes.

**Au moment de l'inscription, un code sera fourni, qui devra être reporté en pied de page des différents feuillets (BD et quiz) composant la participation de chaque groupe d'élèves candidat. Vous indiquerez, également en pied de page, les noms des élèves composant le groupe ainsi que leur classe. En aucun cas vous ne devez mentionner le nom ou l'adresse de l'établissement.**

#### ARTICLE 6

Les bandes dessinées ne seront pas rendues. Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation de l'œuvre envoyée, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

#### ARTICLE 7

Le jury se compose de 7 membres choisis par l'organisation du concours. Il se réunira le 24 octobre 2011. Les délibérations du jury sont confidentielles. Ses décisions sont souveraines et sans appel.

#### ARTICLE 8

Le 1er prix sera décerné aux 4 meilleures réalisations (une par catégorie de candidats).

Les lauréats et leur enseignant gagneront un séjour à Varsovie du 3 au 7 décembre 2011 organisé en collaboration avec la section polonaise de l'AEDE et le Bureau de l'Education de Varsovie.

Les 12 meilleures bandes dessinées illustreront un calendrier pour l'année 2012, qui sera vendu au profit de l'association, pour aider à financer les prochains projets scolaires.

#### ARTICLE 9

Du seul fait de leur participation, les établissements candidats garantissent l'AEDE-France et le jury contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité et le contenu des œuvres présentées.

Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du présent règlement.

Les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur bande dessinée fasse l'objet d'une publication (calendrier, agenda ou autre) sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur.

#### ARTICLE 10

Les lauréats seront prévenus par téléphone, courriel ou courrier. La remise des prix aura lieu en novembre 2011, à Bordeaux.

\*\*\*\*\*